

DECRYPTAGE

LETTRE D'INFORMATION N°1

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN

DÉBAT SUR LE PROJET DE PADD

Le PADD est le document « chapeau » du PLU qui en détermine les orientations principales. C'est dans ce document que la mairie donne sa vision de l'aménagement du cadre de vie de Villebon ... Nous avons eu la grande surprise que la présentation de ces orientations politiques qui déterminent l'avenir de Villebon ait été faite par un bureau d'études et non par le maire.

Sur le fond, nous avons retrouvé une bonne partie des orientations que nous avons élaborées avec des Villebonnais volontaires ayant souhaité s'associer à notre réflexion sur l'évolution du PLU. Orientations qui ont d'ailleurs aussi été confirmées par une majorité des Villebonnais lors des réunions publiques sur le PLU.

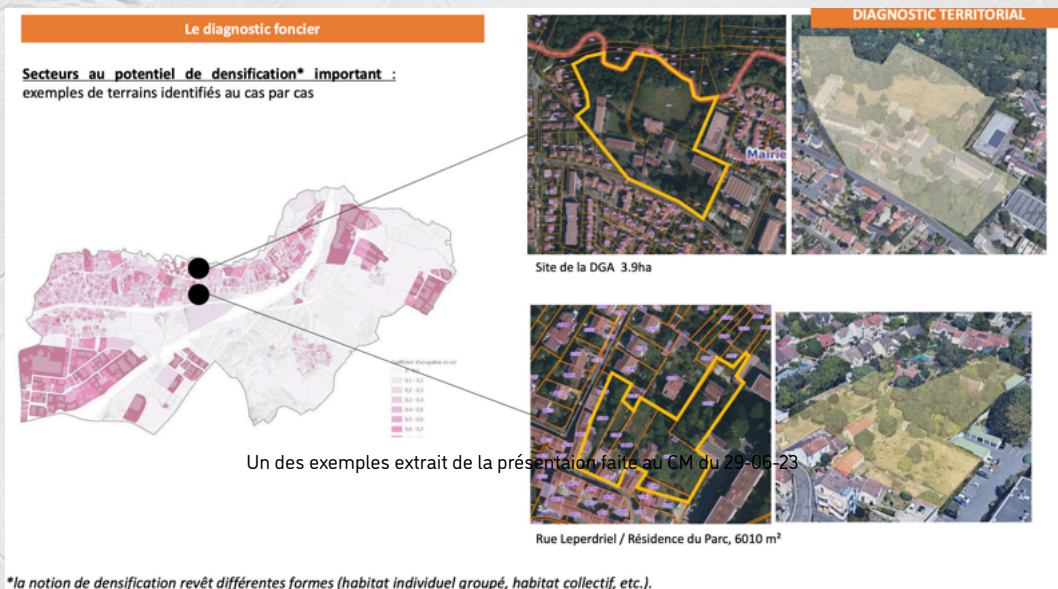
Le débat en séance a laissé entrevoir une évolution des positions historiques de la majorité vers des choix que nous défendons depuis longtemps. Nous nous en félicitons.

Pour autant, nous savons que derrière les mots, ce qui compte, c'est la concrétisation de ces orientations. A cet égard, nous avons fait état de nos regrets que la mairie n'ait pas traduit les orientations générales en directions précises, repoussant le « détail » au futur règlement du PLU. De ce fait, le projet de PADD reste assez flou et ne permet pas de se figurer comment et jusqu'où ses orientations se concrétiseront.

Faute de précisions rassurantes, nous avons identifié des points à mettre sous surveillance :

-Des zones « densifiables » ont été identifiées. Ces zones pourront être l'objet d'une évolution de la réglementation pour permettre d'y implanter une bonne partie des nouveaux logements en particulier les logements sociaux.

Ces zones n'ont été sélectionnées que parce qu'elles ont de la place pour construire. Nous veillerons à ce que les règles de construction futures tiennent aussi compte de la voirie, de la sauvegarde du patrimoine bâti et du patrimoine naturel et de la gestion des risques naturels (ex 6000m² identifiés rue Le Perdriel, mais desservis par une voie étroite et tortueuse au milieu de vieux bâtiments témoins de l'ancien hameau.)



-Le projet de PADD parle de la sauvegarde des arbres et bâtiments remarquables.

Sachant qu'il n'y a pas d'arbres avec le label « Arbre remarquable de France » à Villebon ni de bâtiments classés, la caractérisation de « remarquable » dont il est question ici dépend uniquement des critères que la mairie choisira. Il nous semblerait normal que ces critères soient précisés dans le PADD.

-La réalisation d'itinéraires sécurisés pour les piétons, PMR et cyclistes est évoquée a minima et le passé nous montre que l'ambition de la mairie sur ce sujet est assez limité.

-La mairie souhaite une « **urbanisation raisonnée** » et une meilleure prise en compte des risques d'inondations/ruissellement. Nous aimerions que cette ambition se concrétise dans le PADD par des ordres de grandeur pour des grandeurs fondamentales comme le Coefficient d'Emprise au Sol (CES). A préciser ensuite lors du travail sur le règlement de zones du PLU.

POINTS DE VIGILANCE

Ce projet de PADD est suffisamment flou pour qu'on ne sache pas quel est le véritable niveau d'engagement de la mairie.

Identification de "Zones densifiables". Nous veillerons à ce que les règles de constructions tiennent compte de la voirie, de la sauvegarde du patrimoine bâti et naturel et de la gestion des risques naturels.

Sauvegarde des arbres et bâtiments remarquables.. mais sans critère pour les définir, donc pour l'instant juste des mots, des mots...

Itinéraires sécurisés pour les piétons, les PMR et les cyclistes, un sujet évoqué à minima

Une "Urbanisation raisonnée "

Nous aimerions voir cette ambition se concrétiser par des engagements fermes dès le PADD.

DECRYPTAGE

LETTRE D'INFORMATION N°1

La mairie indique vouloir satisfaire aux exigences de la loi SRU en matière de logements sociaux, (soit au moins 25% de logements sociaux sur la ville). Il semblerait qu'à l'instar de nos propositions, elle envisage de réaliser les nouveaux logements sociaux sous forme de petits collectifs essaimés dans la commune pour éviter les effets de « quartier HLM ». Le reste que la production de plusieurs centaines de logements sociaux doit se faire en respectant un certain nombre de points essentiels :

- o Assurer un cadre de vie agréable pour tous. Logement social ne doit pas être synonyme de logement au rabais
- o Rester alignés avec les autres objectifs du PADD (gestion des risques, intégration des contraintes liées à la mobilité, respect des trames vertes et brunes, prévention des risques liés au réchauffement climatique, ...)

Aujourd'hui l'objectif des 25% de logements sociaux sur la commune est partagé et par ailleurs exigé par la loi. **Toutefois, il ne faut pas que le développement des logements sociaux se fassent au détriment des autres objectifs du PADD.** Les arbitrages en la matière devrait être fait en concertation avec les Villebonnais : quelle qualité de logements, quelle répartition sur la ville, quelle échelle de temps ?

Au-delà des points d'accord avec les orientations présentées, nous avons aussi des choix différents à faire valoir :
- L'axe 3 du PADD « Attractivité et rayonnement » propose de continuer à créer de l'emploi sur Villebon. Avec 16 emplois pour 10 actifs, Villebon est bien doté en la matière.

Cet axe doit être redéfini pour l'orienter vers le développement du commerce local.

Tel qu'il est défini présentement:

- o Créer de l'emploi supplémentaire à Villebon c'est renforcer la pression sur l'urbanisation et sur la saturation des moyens de transport

- o Cet axe s'inscrit dans la logique délétère du Grand Paris et de la croissance de l'agglomération parisienne qui est une erreur historique pour l'aménagement du territoire.

L'agglomération capitale devient un piège pour ses habitants : le coût de l'immobilier repousse toujours plus loin les foyers aux revenus modestes, les moyens de transports sont saturés, la région est faiblement résiliente avec des risques majeurs en cas de canicule prolongée ou de défaillance majeure du trafic routier national et une faible autonomie alimentaire.

Nous souhaitons une vision de la ville différente pour sortir de la condition de ville-dortoir, ce qui induit une approche différente de son aménagement. **Il faut rendre la ville à ses habitants** en leur permettant de se déplacer en sécurité à pied, en fauteuil, avec poussette, à vélo. Ceci conduit à questionner la place prise par la voiture qui structure la ville pour un usage moyen de quelques minutes par jour (3/4' matin et soir pour beaucoup de Villebonnais)

-L'aménagement de la DGA est repoussé en permanence dans une future opération de quartier. Il nous semble que dès à présent **il faut acter que l'aménagement de la DGA prévoira un transfert/agrandissement ou une extension du centre-ville**, avec des terrasses et des services à l'habitant (maison médicale, maison des associations, ...).

Nous souhaitons voir inscrit dans le PADD

- o la protection du château des Casseaux et de son orangerie, ainsi que de l'annexe et de l'ancien restaurant du site.
- o les zones arborées protégées
- o l'intégration des circulations douces et leur articulation dans la ville

Nous pensons aussi que le PADD ne peut se passer d'un chapitre regroupant de manière coordonnée et ambitieuse l'ensemble des orientations destinées à lutter contre le réchauffement climatique et les îlots de chaleur et à s'adapter à ses conséquences

POINTS DE VIGILANCE

Se mettre en conformité avec la loi SRU (25% de logements sociaux sur la commune)

Bien sur avec une répartition équilibrée des logements sur la ville et des opérations immobilières conçues dans le respect des orientations du PADD et des concertations qui l'ont précédé.

Continuer à développer l'attractivité économique de Villebon.

Oui au développement du commerce local et non à la poursuite de la création de zones d'activités sur des terres non artificialisées loin de tout et qui conduiront à de nouvelles étapes de densification de l'habitat.

Aménagement du site de la DGA

Profitons de cette occasion pour redonner une âme à notre commune !
En prévoyant une extension du centre ville propice aux rencontres
En protégeant le patrimoine bâti et l'environnement
En y intégrant des circulations douces



DECRYPTAGE

LETTRE D'INFORMATION N°1

PLAN INCLUSION-HANDICAP

Le plan présenté est assez ambitieux et couvre l'ensemble des handicaps. Nous pensons qu'il devrait être renforcé sur un point important : l'aménagement de la ville pour la circulation des PMR.

Nous avons proposé une liste de mesures à étudier :

- Prévoir au PLU des niches pour les poubelles des particuliers pour que celles-ci n'encombrent plus les trottoirs
- Supprimer les trottoirs dans les zones de rencontre et aménageons celles-ci comme des zones piétonnes avec accès voiture aménagé pour essayer de le limiter aux riverains (par exemple rue de la Boissière/rue Le Perdriel)
- Enfouir les réseaux dans toute la ville
- Garantir un trottoir d'1m40 de large (y compris au passage d'obstacles) au moins d'un côté dans toutes les rues munies d'un trottoir et réfléchissons à chaque fois pour partager ce trottoir avec les vélos si une piste cyclable n'est pas possible.
- Lutter réellement contre le stationnement sur les trottoirs (sensibilisation puis sanctions)
- Imposer réellement l'entretien et la taille de la végétation pour qu'elle ne réduise pas la largeur utile des trottoirs
- Entretien des trottoirs pour que le roulage y soit confortable

ACCIDENT MORTEL DANS LA TRAVERSÉE DE LA RD59 AU NIVEAU D'AUCHAN

Nous sommes revenus sur les enseignements à tirer de l'accident dramatique qui a coûté la vie à une personne revenant de son travail en traversant les 4 voies de la RD59 (au niveau du passage clouté devant le garage Toyota pour rejoindre le trottoir coté ex-hippodrome).

Cet accident a lieu à l'endroit même qui a été imposé comme lieu principal de traversée par la pose de barrières au long de la RD59, installation décidée sans concertation aucune par la majorité municipale.

Sous l'impulsion du mouvement associatif, une manifestation contre cet aménagement jugé dangereux avait eu lieu en mars 2022, manifestation qui avait été commentée par M. Da Silva en disant "cette manifestation, c'est un peu comme si les chauffeurs de poids-lourds protestaient pour avoir le droit de circuler en centre-ville".

Ce sujet a fait l'objet de réponses mensongères de la part du maire.

1- Problème de la vidéo ayant filmé le drame

Après s'être répandu à plusieurs reprises sur l'existence d'un enregistrement vidéo de la scène de l'accident (il l'a dit à la journaliste du Parisien qui a fait un article le lendemain, à nous-mêmes à l'issue de la commission municipale du 22 juin, en réponse orale à une question posée lors du conseil communautaire, ...) M. Victor Da Silva nie en avoir jamais fait état, même après relecture en séance de l'article du Parisien qui mentionne sous forme de citation du maire : « Les gendarmes disposent de vidéos prises par les caméras de protection du magasin Auchan, cela devrait permettre à l'enquête de faire toute la lumière sur ces faits tragiques. »

Contactée par nos soins, la journaliste confirme qu'elle a repris les propos exacts du maire.

Malgré nos protestations et les évidences mises sous ses yeux, le maire a maintenu sa version mensongère.

Nous nous interrogeons sur ce qui a motivé le maire à revenir si étrangement sur ces déclarations .

2-La sécurisation du secteur

Depuis 2 ans, l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette et la minorité municipale ont proposé une solution temporaire de sécurisation. Nous avons demandé l'étude d'une solution définitive sous forme d'un souterrain ou d'une passerelle. Relancés très régulièrement, la mairie et le conseil départemental se renvoient la balle depuis cette époque et rien n'avance. Il aura fallu attendre un drame pour obtenir un engagement que le sujet allait enfin être traité.

Dès lors, quelle n'a pas été notre surprise d'entendre le maire nous dire qu'il n'y a pas eu d'étude pour un souterrain car la demande n'en n'avait pas été faite !!

Premièrement cette demande a été débattue à l'époque à l'occasion d'une rencontre avec le maire et sa réponse avait été que le franchissement par dessous ou par-dessus serait pris en compte dans le cadre de la refonte de cette portion de la RD59. Refonte qui n'est pas programmée à notre connaissance

Deuxièmement, **faut-il attendre une demande d'une association ou d'un élu de la minorité municipale pour étudier la solution la plus évidente pour sécuriser cette traversée ?**

Le caractère très arbitraire de la décision prise par M. Fontenaille de mettre des barrières pour bloquer la traversée de la promenade de l'Yvette, la passivité vis-à-vis des études demandées par MDB et l'absence d'étude d'un souterrain, pourtant la solution a priori la plus évidente, nous semble montrer le total désintérêt de la mairie pour le problème que présente cette traversée. Cet accident changera-t-il la donne ?

PS : nous avons été désolés de constater qu'aucun membre de la majorité municipale n'était présent lors de l'hommage rendu à la victime, le 24 juin sur les lieux de l'accident.

Toutes nos pensées vont à la famille de la victime et au conducteur impliqué dans l'accident, conducteur dont la vie est maintenant bouleversée.

POINTS DE VIGILANCE

Plan "Inclusion-Handicap"

Un plan complet et ambitieux, qui pour aboutir doit impérativement être appuyé par des choix aussi ambitieux dans le futur PLU

Sécurisation de la traversée de la RD59

Malgré la mobilisation des usagers, une inaction et un entêtement incompréhensibles. Et pourtant des solutions existent et elles auraient certainement permis d'éviter le pire

Sécurisation de la traversée de la RD59

Nous proposons à nouveau d'étudier la possible création d'un passage souterrain pour la promenade de l'Yvette

DECRYPTAGE

LETTRE D'INFORMATION N°1

DÉMISSION D'UN MAIRE-ADJOINT

On sentait cela depuis plusieurs mois. L'écho de tensions au sein de la majorité étaient parvenu jusqu'à nos oreilles. Certaines commissions municipales donnaient lieu à des débats inhabituels. Jeudi dernier l'abcès a été crevé.

Patrick Faure, 5ème adjoint a démissionné en argumentant sa position de manière assez sévère sur **le mode de fonctionnement autoritaire et peu transparent du groupe majoritaire**, et sur des décisions ne correspondant pas à ses valeurs.

Son espoir de voir les choses évoluer avec le changement de maire ayant été déçu, il a préféré reprendre sa liberté (il reste conseiller municipal).

Les raisons de cette démission ne nous surprennent pas tant elles correspondent à nos propres observations, même si avec le nouveau maire, la discussion est souvent plus aisée qu'avec l'ancien. Mais nous avons noté ces dernières années des décisions pour le moins surprenantes qui ont fait débat :

- Mise en place sans concertation (même interne à la majorité) de barrières interrompant la promenade de l'Yvette et aux accès du chemin des écoles
- Démolition d'une maison historique de Villebon pour implanter la nouvelle crèche de la Roche, avec le choix surprenant (et d'autorité) d'un projet qui n'avait pas été retenu en tête du concours organisé par la mairie elle-même
- Prise en charge par la commune de la construction d'un portail pour l'accès à l'exploitation des maraîchers de Villebon pour la somme de 84000€ (!!!!) avec une justification très contestable et un dispositif pour le moins étrange (la somme est versée sur la base d'un devis et non des factures et des travaux qui semblent ne pas correspondre au devis)
- Achat au promoteur d'une opération rue de Palaiseau d'un petit terrain enclavé (150000€ pour 550 m2, soi-disant pour créer un espace public qui sera bien peu adapté aux besoins de la population du quartier), dans le cadre d'une transaction aux contours peu clairs

Nous prenons acte de la démission de M. Faure, mais souhaitons que ce soit l'occasion pour l'équipe dirigeante de la majorité de s'interroger sur ses pratiques pour éviter que ce ne soit la première d'une plus longue liste

Nous rencontrer

Venez nous rencontrer tous les premiers samedis du mois de 10:30 à 12:00 à la salle de la Boissière.

Pour nous faire part d'une demande, d'un avis, pour demander des explications, pour faire connaissance ... nous sommes à votre disposition!

La salle de la Boissière se trouve au clos de la Boissière, accès entre le 22 et le 24 rue des Casseaux.

Vos élus



Dominique DURAND



Ophélie GUIN



Régis VAILLANT



Gilles MORICHAUD



Marina Boutault-Labbé



Olivier TRIBONDEAU

Nous contacter



06 52 93 75 68



villebon-partageons-demain.fr



contact@villebon-partageons-demain.fr



/villebon.partageonsdemain